

2^e réunion des Etats-Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Beyrouth, 12-16 septembre 2011

Déclaration du Luxembourg

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne.

Madame la Présidente,

Depuis 2006, suite aux dégâts causés par l'emploi massif des armes à sous-munitions parmi la population civile de votre pays, le Luxembourg a soutenu une approche internationale pour interdire l'utilisation des bombes à sous-munitions au niveau global. C'est donc tout naturellement que le Luxembourg a soutenu le processus d'Oslo depuis ses débuts et qu'il a été parmi les premiers Etats à signer et ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions. Après l'élaboration d'un plan d'action l'année dernière, ensemble nous entamons cette semaine une nouvelle étape dans nos efforts communs pour l'adoption de mesures concrètes et efficaces pour mettre en œuvre la Convention.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre des décisions qui seront prises cette semaine et la mise en œuvre des plans nationaux peuvent constituer un grand défi pour beaucoup d'Etats parties affectés. C'est pourquoi le Luxembourg continuera à supporter financièrement les pays les plus touchés.

Au Laos par exemple, le Luxembourg a contribué depuis 1999 aux opérations de déminage pour un montant total de 2,7 millions de dollars. Cette année encore nous avons signé une contribution de 750.000 euros sur cinq ans pour le Lao « UXO Trust Fund », qui permet la mise en œuvre concrète de plusieurs dispositions contenues dans la Convention : la dépollution des zones contaminées, l'éducation à la réduction des

risques, l'assistance aux victimes et la coopération internationale.

C'est également par le biais de la participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies que le Luxembourg remplit ses obligations en matière de coopération internationale. Ainsi, depuis 2006, des démineurs luxembourgeois contribuent activement, dans le cadre de la Force intermédiaire des Nations Unies, à dépolluer le Liban des bombes à sous-munitions.

Enfin, le Luxembourg soutient de manière constante les efforts de la société civile, qui a été la force motrice dans le processus de l'élaboration et de l'établissement de la Convention, et qui joue maintenant un rôle important dans sa mise en œuvre.

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, avec la ratification du Swaziland, 63 Etats ont ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, ce qui représente un progrès considérable depuis la 1^{ère} Convention des Etats Parties. Beaucoup reste cependant à faire pour atteindre l'universalisation complète de la Convention et aboutir à son objectif final.

Le Luxembourg, ainsi que quelques autres rares Etats parties, est allé plus loin dans sa législation nationale que ne le prévoit le texte de la Convention en interdisant également le financement des armes à sous-munitions. Ce n'est qu'avec un effort commun de tous les Etats parties que le désinvestissement pourra avoir son effet recherché auprès des plus grands producteurs, et nous espérons que beaucoup d'autres pays vont nous rejoindre dans cette initiative courageuse.

Je vous remercie.